AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JO

DLP-3-6-77431675

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs - N°14
18 mai 1977

V I G N E

MILDIOU - Les importantes précipitations des 17 et 18 mai rendent nécessaire, contre cette maladie, l'application d'un traitement généralisé avant le 25 mai. L'exécution devra concerner les inflorescences aussi bien que l'ensemble du feuillage.

OIDIUM - L'adjonction d'un soufre mouillable est recommandée, notamment sur Carignan.

PYRALE - Les montées de Pyrale sont signalées dans l'Aude. D'autres ont été observées, avant la période de mauvais temps, dans le Gard et l'Hérault.

Le ralentissement de la végétation accentuera les dégâts; le traitement est conseillé dans les vignes sujettes aux attaques de ce ravageur (Est montpelliérain, sud et sud-ouest de Nîmes notamment).

EUDEMIS - Nous rappelons que le traitement de type curatif a été préconisé dans les zones de Perpignan et de Narbonne après constatation de la présence des chenilles (20-30 mai).

Dans l'Hérault et le Gard les conditions climatiques de ces derniers jours se révèlent extrêmement défavorables au dépôt et à l'incubation des oeufs. La présence de jeunes chenilles dont il convient d'apprécier l'importance (boutons floraux agglutinés) rend opportun le choix de la méthode curative (à l'aide d'un parathion + acaricide ou d'un produit ayant le même mode d'action (20-30 mai).

Dans l'Aude, en particulier dans les vignobles ayant subi les gelées, le repérage des pontes montre que celles-ci sont faibles. Cependant le vol s'est manifesté. Le traitement pourra être exécuté après repérage des jeunes chenilles et devra se situer vers le 25-30 mai.

La similitude des dates de traitements contre le mildiou et l'oïdium d'une part et celle des traitements contre l'eudémis d'autre part permet d'envisager l'exécution d'un traitement mixte.

Cependant si le temps n'est pas chaud (inférieur à 15°) dans les prochains jours 20-25 mai) il conviendrait de différer de quelques jours l'application dirigée contre l'eudémis : celle-ci étant reportée à la période du 28-30 mai.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE (pommier - poirier) - La période actuelle peut se révéler critique, si les applications conseillées n'ont pas été exécutées avec soin. Un nouveau traitement est conseillé.

OIDIUM (sur pommier) - C'est la dernière période favorable pour appliquer le traitement à base de soufre. S'abstenir si un réchauffement survient assez rapidement.

La protection sur pêcher, abricotier doit être poursuivie.

TORDEUSE ORIENTALE (pêcher, nectarines, pavies) - En vue d'assurer la protection des pousses en pépinières et en jeunes plantations, et celles des pousses et des fruits dans les vergers non protégés à ce jour, il convient d'effectuer un traitement.

PUCERONS -

Sur pêcher : L'emploi d'un produit systémique (oxydéméton méthyl, vamidothion etc...) dont l'action est favorisée par l'état actuel de la végétation (feuillage jeune développé) est recommandé contre le puceron farineux. Il est conseillé de bien mouiller et d'effectuer le traitement le soir.

P..12.18

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

Sur poirier et pommier : Traiter contre les pucerons.
Ce traitement sera également efficace sur poirier vis à vis des psylles.

CULTURES LEGUMIERES

ALTERNARIA DE LA TOMATE - Les conditions sont favorables à l'évolution de la maladie. Surveiller attentivement les cultures et intervenir dès l'apparition des premières tâches, à l'aide de fongicides de synthèse (captafol, manèbe, mancozèbe et propinèbe).

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - La protection des plantations dont la récolte sera faite en juin doit être assurée à l'aide de fongicides organo-cupriques ou de synthèse.

ROUILLE DE L'ASPERGE - Le traitement est conseillé actuellement dans les plantations non encore en production à l'aide de manèbe, mancozèbe, zirame.

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V. LAGAUDE

Tirage du 18 mai 1977 - 1 400 exemplaires.